



Cahier d'acteur dans le cadre de la concertation publique sur le projet ReStart à Tartas-Bégaar

Soumis par : Fédération SEPANSO Landes, le 8 juin 2024

1581 Route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

sepanso.landes@sepanso40.fr



1. Présentation de notre structure

La Fédération SEPANSO Landes est une association bénévole et apolitique, engagée depuis plusieurs décennies dans :

- le maintien et la gestion durable de la forêt des Landes,
- la protection du littoral et la préservation des paysages,
- la sauvegarde du monde végétal et animal et des milieux naturels,
- la lutte contre toutes les formes de pollution.

Nous agissons dans une démarche de vigilance environnementale, de concertation constructive et de responsabilité citoyenne.

2. Notre analyse sur le projet ReStart

Nous ne nous opposons pas par principe à un projet lié à la transition énergétique. Le contexte européen et national semble donner une légitimité à un tel dossier initié par Verso Energy : pacte vert européen, neutralité carbone, règlement ReFuelEu.

Mais nous dénonçons ici les écueils graves d'une planification industrielle déconnectée des réalités locales, qui ne présente pas d'analyse des risques environnementaux et sanitaires dans leur globalité ou même succinctes pour cette concertation.

Le projet ReStart ne peut être examiné isolément : il est adossé à deux unités existantes (la papeterie RYAM et l'unité de bioéthanol Avébène), toutes deux sources d'émissions et d'incidents avérés. Ce projet vient s'insérer ce site industriel composé de deux unités distinctes, le dénominateur commun étant la société RYAM formant une plateforme industrielle.

Le respect ou la compensation des atteintes à l'environnement, la sobriété énergétique et la viabilité économique doivent constituer des prérequis incontournables à l'intégration de ce projet dans cette zone industrielle.

Nous rappelons à ce titre qu'un **article d'Actu.fr (Actu Landes, avril 2025)** a relaté le cas d'un salarié victime d'émanations de gaz toxiques sur le site de RYAM, sans explication claire, ni intervention immédiate :

👉 https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/tartas_40313/tartas-il-avait-inhale-des-gaz-toxiques-chez-ryam-il-se-bat-pour-comprendre-ce-qu-il-lui-est-arrive_62366366.html.

Complété par un article du journal Sud Ouest en date du 8 juin 2025 :

👉 <https://www.sudouest.fr/lieux/landes/managers-toxiques-autoritarisme-des-salaries-de-la-papeterie-de-tartas-de-nouveau-en-greve-24759923.php>

Cette réalité documentée et publique justifie pleinement notre exigence d'analyse cumulative des risques industriels sur le site.

3. Nos points d'alerte principaux

3.1 Refus de prendre en compte les effets cumulés ("effet domino")

Le refus des porteurs de projet d'intégrer RYAM, Avébène et ReSTart dans une analyse de risques commune est une violation du principe d'évaluation environnementale cumulative, comme le prévoit la directive Seveso III et le Code de l'environnement.

3.2 Risques industriels aggravés par les émissions existantes

Des incidents graves ont déjà eu lieu (notamment l'épisode H2S de février 2025). Aucune leçon n'en a été tirée. Les émanations de SO₂, NH₃ et H₂S sont fréquentes. L'ajout d'une unité manipulant de l'hydrogène, du méthanol et des composés volatils accroît les risques de combustion, de propagation, voire d'explosions.

3.3 Consommation d'eau insoutenable

La papeterie RYAM consomme à elle seule l'équivalent du lac de Gaube par an. ReSTart prévoit une consommation d'eau déjà jugée importante en phase de concertation, ce qui est d'autant plus préoccupant compte tenu des épisodes récurrents de stress hydrique sur le territoire.

3.4 Financement public sans conditionnalité

Les subventions européennes seraient versées indépendamment de la réalisation effective du projet. Aucune garantie sur la création d'emplois, la réduction des pollutions ou l'abandon partiel du projet n'entraînerait de remboursement. C'est une rupture d'équité environnementale et sociale.

4. Questions stratégiques sur la production de e-kérosène et le modèle économique de Verso Energy

En complément des analyses précédentes, plusieurs éléments de préoccupation stratégique doivent être mentionnés concernant la production de e-kérosène, la place de la sobriété dans le transport, la souveraineté énergétique européenne et les enjeux de financement. Ces éléments soulignent la nécessité d'une vigilance accrue vis-à-vis du modèle proposé par Verso Energy et de l'usage des fonds publics.

4.1 Production de e-kérosène

La priorité doit être donnée à la sobriété énergétique. À ce titre, l'usage de l'aviation devrait être réservé aux vols long-courriers ou aux impératifs de continuité territoriale. Les courts et moyens courriers devraient être limités voire interdits.

Il est impératif de distinguer les usages civils et militaires du e-kérosène. À ce jour, aucune information n'indique l'usage envisagé. L'Union européenne impose des normes strictes pour l'usage civil, mais qu'en est-il du secteur militaire ? Qui assurera le contrôle d'un usage raisonné ?

Aucune donnée n'est communiquée sur le prix de vente du e-kérosène. Les subventions publiques devront-elles également servir à rendre cette production économiquement viable ?

4.2 Indépendance énergétique

La souveraineté énergétique européenne repose aussi sur l'autonomie en matière d'équipements liés à la production : électrolyseurs, infrastructures de transport, installations industrielles. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

4.3 E-carburants pour le transport maritime

Le secteur maritime bénéficie de niches fiscales importantes. Une partie de ces avantages pourrait être mobilisée pour financer la production d'e-carburants.

Le soutien public devrait également être attribué de manière équitable au transport maritime à propulsion vélique (voile), conformément au principe de sobriété énergétique.

4.4 Financement public et transparence

Les aides publiques (Fonds vert, aides à la réindustrialisation, fonds européens) doivent impérativement tenir compte de la situation patrimoniale des dirigeants.

VERSO Energy a été fondée par d'anciens dirigeants de Direct Énergie (revendue à Total), ce qui a conduit certains à intégrer le classement des grandes fortunes françaises (source : Challenges, avril 2018).

L'entreprise est soutenue par Eiffel Investment Group, AMS Capital, et Crescendix.

Les aides publiques doivent être allouées sous forme de prêts conditionnés et remboursables, ou sous forme de prises de participation. En aucun cas, les finances publiques ne doivent contribuer à l'enrichissement privé.

4.5 Capacité stratégique de Verso Energy

Verso Energy porte actuellement six projets industriels majeurs en France : ReStart (1,4 milliard €), LICHEN (2,2 milliards €), Ep'Hyne (1,4 milliard €), DéZYR (1,3 milliard €), OrCHyDé (800 millions €), CarlHyng (450 millions €), pour un total de 7,6 milliards € d'investissements.

La société n'a levé que 50 millions € en 2023. Cela interroge sa capacité réelle (financière, sociale, technique) à mener à bien tous ces projets. Envisage-t-elle de céder ses actifs à moyen terme ?

Une évaluation environnementale, sociale et économique transversale à l'échelle nationale devrait être réalisée avant tout engagement de l'État ou des collectivités.

4.6 Viabilité technologique et économique du e-kérosène

La production d'une tonne de e-kérosène nécessite entre 28 et 37 MWh d'électricité, selon les sources.

Selon le rapport de l'Académie des technologies (février 2023), le coût de production en France à l'horizon 2030 est estimé entre 1 800 et 2 500 €/tonne, en hypothèses favorables.

À comparer avec un prix moyen estimé du kérosène fossile en 2030 à 1 200 €/tonne : le e-kérosène serait donc près de deux fois plus cher.

Ces données soulèvent une question majeure de viabilité technologique et économique : est-il raisonnable d'investir massivement dans une solution aussi coûteuse, sans garantie de compétitivité à moyen terme ?

5. Mise en garde sur l'origine bois et les illusions climatiques liées au projet ReStart

Nous souhaitons apporter un éclairage supplémentaire sur la matière première du projet ReStart, les incohérences climatiques de son modèle et les risques d'illusion environnementale liés à sa promotion publique.

Bien que le projet ReStart ne soit pas présenté comme un projet directement fondé sur la biomasse, sa matière première – le dioxyde de carbone capté – provient bien d'un process industriel alimenté en bois. Il s'agit en réalité de capturer le CO₂ issu de la combustion de bois utilisé par la papeterie RYAM.

Une telle approche soulève une contradiction : à terme, il pourrait devenir économiquement rationnel d'acheminer du bois uniquement pour produire du CO₂, afin d'alimenter le procédé de synthèse du e-kérosène. Un scénario absurde mais techniquement envisageable dans une logique strictement industrielle.

Dans le monde forestier, un consensus fort existe : l'utilisation de bois pour produire du e-carburant destiné à l'aviation ou au transport maritime est une impasse. Elle ne remet pas en cause la logique destructrice de ces deux secteurs en matière climatique, et risque au contraire d'en retarder la nécessaire transition structurelle.

Les bénéfices climatiques affichés du projet ReStart apparaissent très fragiles au regard des impacts cumulés sur l'eau, les sols, la forêt et la biodiversité. Le processus technique lui-même est encore instable, expérimental et non éprouvé à grande échelle.

En l'absence de garanties économiques, environnementales et scientifiques solides, un tel projet ne devrait pas bénéficier de financements publics massifs. Et pourtant, l'orientation actuelle des politiques publiques semble faire abstraction de cette prudence de bon sens.

Nous appelons à ne pas céder à ces illusions et à dénoncer la logique de fuite en avant que constitue ce type d'approche technologique déconnectée des réalités climatiques.

6. Nos propositions

6.1 Requalification du site en SEVESO seuil haut

La densité d'activités à risques (RYAM, Avébane, ReStart) justifie une requalification du périmètre en SEVESO seuil haut et la mise en place d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) revu et rendu public. La création d'une Commissions de Suivi de Sites une pour ce site de Tartas-Bégaar

6.2 Mise en place d'un système de surveillance indépendant

Nous proposons de confier à des universitaires (notamment du CNRS/Labex DRIIHM, en lien avec Renaud Hourcade) et à un groupe d'étudiants chercheurs une mission d'analyse, de surveillance et de création d'un protocole d'alerte adapté au territoire.

Objectifs :

- Installation de capteurs citoyens ou ATMO open source
- Visualisation en temps réel des données environnementales locales
- Scénarios d'intervention coordonnés (en lien avec l'expérience de Lacq)

6.3 Complément aux risques d'incendies

Les dispositifs envisagés pour prévenir le risque d'incendie, tant sur chaque élément du projet que sur l'ensemble du site RYAM, doivent inclure une information claire et régulière à destination des employés, des riverains et des habitants. La liste des polluants susceptibles d'être émis en cas de combustion accidentelle devra également être rendue publique.

6.4 Clauses de réexamen des subventions

Nous demandons que les subventions versées soient liées à des étapes vérifiables (emplois, respect des seuils d'émissions, absence de nuisance avérée). En cas d'échec, les financements doivent être récupérés par l'État.

6.5 Îlot de chaleur et adaptation climatique du site industriel de Tartas-Bégaar

a) Constat de l'effet îlot de chaleur

La concentration industrielle sur le site de Tartas-Bégaar, associée à des surfaces minéralisées importantes, des toitures métalliques, une absence de végétalisation significative et des émissions thermiques, contribue à la formation d'un îlot de chaleur industriel (ICU). Ce phénomène est accentué par l'imperméabilisation des sols, la circulation de camions et les rejets thermiques liés aux procédés industriels.

Les données climatiques régionales et les observations locales montrent une élévation moyenne des températures sur cette zone par rapport à l'environnement rural adjacent, notamment en période estivale.

b) Mesures préconisées pour réduire l'îlot de chaleur

Nous proposons plusieurs mesures concrètes pour atténuer cet effet :

- Désimperméabilisation des sols non indispensables à l'activité industrielle.
- Plantation d'essences locales et création de zones végétalisées en toiture (toitures végétalisées)
- Mise en place d'ombrages passifs (ombrières photovoltaïques)
- Rafraîchissement passif par fontaines végétales ou brumisateurs à eau recyclée.
- Réduction des émissions thermiques industrielles via des technologies de récupération de chaleur.

c) Mesures spécifiques à chaque société du site

Pour RYAM

- Isolation thermique renforcée de ses installations.
- Création de noues végétalisées pour infiltrer les eaux pluviales
- Mise en place de végétalisation des parkings et abords

Pour Avébène

- Végétalisation de toitures et façades techniques
- Zone d'ombres en entrée et sortie de livraison

Pour ReStart

- Intégration de matériaux à forte inertie thermique
- Refroidissement passif des unités techniques
- Plan de végétalisation dès la phase d'aménagement.

d) Intégration des obligations issues de la loi Climat et Résilience

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose aux sites industriels existants des exigences croissantes de mise en conformité environnementale, notamment en matière de réduction de l'empreinte carbone et d'adaptation climatique.

A ce titre, les unités RYAM et Avébène doivent faire l'objet d'un audit climatique indépendant, établir un plan d'adaptation au changement climatique et intégrer les normes en matière de biodiversité, de végétalisation et de gestion durable de l'eau sur leurs installations existantes.

Le projet ReStart doit, quant à lui, se conformer à ces normes dès sa conception.

La coordination de ces obligations dans un cadre commun et sous contrôle public est indispensable pour garantir la cohérence territoriale et la justice environnementale.

7. Conclusion

ReStart, porté par une start-up récente dont l'expérience sur ces domaines reste à démontrer, a conçu l'argumentation de la plaquette du projet comme un miroir aux alouettes.

Nous appelons les autorités publiques et la CNDP à ne pas réduire ce débat à un projet isolé, mais à considérer les interconnexions industrielles réelles sur le site de Tartas-Bégaar. Toute transition énergétique exige une responsabilité totale : vis-à-vis de l'environnement, de la population, et de l'argent public.

La Fédération SEPANSO Landes restera vigilante et ouverte au dialogue pour construire une véritable alternative industrielle soutenable.

Au vu des éléments présentés dans le cadre de cette concertation préalable, et de ceux exposés ci-dessus mais absents du dossier, la Fédération SEPANSO Landes ne peut qu'émettre un avis défavorable.

**Pour le conseil d'administration
Le secrétaire Général**



Productions : 1- Note technique incident Lacq 2018, 2- Article Actu Landes du 31-05-2025,
3- Article Sud Ouest RYAM du 08-06-2025.

– Note technique –

Synthèse de l'incident de Lacq et enseignements applicables à Tartas-Bégaar

[Lien accès l'appui pour l'examen des résultats de surveillance autour de la plateforme industrielle de Lacq \(INERIS 31-01-2018\)](#)

Objet : Risques industriels et gestion des épisodes toxiques – enseignements du site de Lacq (rapport INERIS 2018)

Contexte :

L'étude universitaire menée sur le bassin industriel de Lacq (transmise ici en annexe par la SEPANSO) a mis en lumière des défaillances systémiques lors d'un épisode d'émanation de **H₂S** en 2017. L'analyse post-incident a révélé que :

- La réaction initiale des autorités et des exploitants a été **trop tardive**,
- Les mesures de terrain ont été réalisées **plusieurs jours après l'incident**, rendant les données peu exploitables,
- Il n'existait **aucun protocole clair** de communication, d'intervention ni de coordination avec les riverains.

Recommandations issues de l'étude :

- **Mise en place d'un réseau de capteurs en temps réel** avec accès public aux données (type ATMO),
- **Protocoles d'intervention coordonnés**, intégrant les services de secours, la population et les collectivités,
- **Surveillance continue** de composés volatils dangereux (H₂S, SO₂, NH₃), même à faibles concentrations,
- **Participation des chercheurs et associations** dans la gouvernance de la surveillance.

Applicabilité à Tartas-Bégaar :

- Le site de Tartas présente une **configuration similaire à Lacq** : co-activité industrielle dense, risques de rejets toxiques, proximité d'habitations et zones sensibles.
- Le projet ReStart ajoute un niveau de complexité supplémentaire avec **l'hydrogène et les e-carburants**, exigeant **un système d'alerte et de suivi renforcé** dès la phase de développement.

 **Proposition** : Créer un partenariat universitaire basé sur cette expérience (ex. avec UPPA/CNRS), pour anticiper les risques, améliorer la transparence, et renforcer la protection des riverains.

https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/tartas_40313/tartas-il-avait-inhale-des-gaz-toxiques-chez-ryam-il-se-bat-pour-comprendre-ce-qu-il-lui-est-arrive_62366366.html

actuLandes

Actu > Nouvelle-Aquitaine > Landes > Tartas

Tartas. Il avait inhalé des gaz toxiques chez RYAM, depuis, c'est un véritable parcours du combattant

Intérimaire à l'usine RYAM de Tartas, il a été victime en septembre 2021 d'un malaise après l'inhalation de produits toxiques. La procédure est toujours devant les tribunaux.



Vincent Loubère a inhalé des gaz toxiques en septembre 2021. (@SC/ Actu Landes)



Écouter cet article 

6:03

Par **Sébastien Comet**

Publié le 31 mars 2025 à 14h02

« Je ne sais pas ce qui m'est arrivé ». Vincent Loubère répète cette phrase plusieurs fois lors de notre rencontre dans un café de Soustons (Landes) un matin pluvieux de mars 2025. L'homme, père de trois enfants, 60 ans aujourd'hui, garde encore cette nuit du 28 au 29 septembre 2021 dans sa mémoire. « Ce souvenir vient parfois me déloger de mes nuits » nous dit-il.

À lire aussi



Odeurs à l'usine RYAM de Tartas : « la psychose s'installe, on continue ? »

Preuve de cet inconfort psychologique chronique, le rapport d'un médecin, deux ans après les faits notait encore « des troubles du sommeil avec cauchemar, des troubles paniques avec difficulté respiratoire et sensation de mourir » ou encore « une peur des conséquences à long terme de l'inhalation subie ».

Perte de connaissance, toux et sang

Il est presque minuit ce 28 septembre 2021, il est en mission d'intérim, recruté par l'entreprise Proman pour intervenir sur le site de l'usine RYAM à Tartas (à l'époque des faits Rayonier). Sur site depuis quatre jours, il est amené à effectuer des analyses dans des caniveaux, nous explique-t-il.

« Nous devons remplir de petites fioles pour détecter d'où venait une odeur suspecte, c'est là que je n'ai pas compris ce qui se passait, j'ai fait un malaise de quelques secondes et mis un genou à terre. Quand j'ai repris connaissance, **je me suis aperçu que je crachais du sang**, je toussais et j'avais les yeux qui piquaient ».

Pris en charge par les pompiers, il est ensuite transporté par le Samu vers le centre hospitalier de Dax où il reste hospitalisé quelques heures et en sort avec une incapacité totale de travail (ITT) de 10 jours. Comme il est de coutume dans ce genre de situation, deux enquêtes sont diligentées, une par la brigade de gendarmerie Tartas et l'autre par l'inspection du travail.

Dioxyde de soufre et ammoniac

Le rapport de cette dernière, qu'*Actu Landes* a pu consulter, dresse plusieurs délits : « mise à disposition d'équipement de protection individuelle sans information ou formation, emploi de travailleur sans veiller à l'utilisation effective d'équipement de protection individuelle appropriée » ou encore « emploi de travailleur temporaire sans organisation de dispense d'une information et formation pratique et appropriée en matière de santé et de sécurité ».

Dans ce même rapport, l'inspecteur note que Vincent Loubère n'a pas été formé lors de son arrivée sur le site de Tartas à se servir notamment d'un masque panoramique, au contraire de deux autres intérimaires en poste par roulement sur la même unité.

Malgré cela, pour faire son travail et comme l'indique le rapport, « il part prélever quand même au résiduaire (fosse de collecte des effluents). Son détecteur se met à sonner, il inhale du gaz ». Selon ce même rapport, Vincent Loubère a inhalé du dioxyde de soufre et de l'ammoniac.

Pas convié à l'audience

Ayant porté plainte auprès de la gendarmerie, il n'a pourtant pas été convié à l'audience du tribunal correctionnel qui se tient le 25 janvier 2023. Ce jour-là, la société Rayonier est condamnée de tous les délits répertoriés par l'enquête à une amende de 2 000 euros et à un affichage de la décision pendant deux mois.

Voulant savoir où en est la procédure, il ne prendra connaissance de cette décision que plusieurs mois après le verdict par l'Adavem. Me Bertrand Lucq, qui est maintenant son conseil, avoue une situation « surprenante », mais n'explique pas pourquoi son client, sans avocat à l'époque, n'a pas reçu de convocation alors qu'il était la victime.



Au début de l'année 2025, l'usine de Tartas a été mise en cause pour des odeurs nauséabondes. (@SC/Actu Landes)

Depuis, il s'est tourné vers le pôle social et demande au moins une indemnisation ainsi que les frais qu'il a déjà engagés. Concernant ce volet civil, une première audience a également condamné les sociétés RYAM et Proman. « Impossible d'en dire plus, la procédure est en cours », nous confie Me Lucq, puisqu'un sursis est à statuer.

Malaises et odeurs nauséabondes depuis le début de l'année

Depuis l'automne 2024, l'usine RYAM de Tartas est sous le feu des critiques notamment par des dizaines de riverains qui s'étonnent d'une forte odeur rentrant dans les maisons. Une réunion publique s'est tenue le 4 mars dernier en présence de 300 personnes et du PDG RYAM France, Christian Ribeyrolle. Une soirée qui n'a pas dissipé les doutes chez les habitants. Pour expliquer cette odeur, les dirigeants de l'usine de Tartas parlaient « d'une panne d'aérateur au début de l'année 2025 dans la lagune faisant remonter du sulfure d'hydrogène (H₂S) ».

Le 27 février 2025, la préfecture des Landes a mis en demeure le site de Tartas en lui ordonnant des mesures immédiates « d'atténuation des nuisances olfactives » et de prendre des dispositions pour « retrouver un fonctionnement nominal de la lagune ». Pour rappel, dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 février, **sept salariés ont été victimes de malaises**, dont un transporté vers l'hôpital de Dax. Selon nos informations, la présence de sulfure d'hydrogène (H₂S) et de dioxyde de soufre (SO₂) **avait été relevée de manière ponctuelle** « pour des valeurs inférieures aux valeurs-limites d'exposition professionnelle ».

« Pour l'avenir de nos enfants et de la planète »

Vincent Loubère veut aussi alerter sur les conditions des intérimaires, « les employés les plus précaires que l'on envoie à l'abattoir », nous dit-il. C'est aussi un problème plus large pour lui, celui de la santé publique : « je ne sais toujours pas ce que j'ai dans mon corps, pour nos enfants et pour la planète, comment pouvons-nous laisser des produits aussi toxiques à portée des hommes ». Il voudrait aussi que la procédure s'accélère pour enfin « tourner la page et me reconstruire ».

RYAM France et la « procédure en cours »

Actu Landes a pu rencontrer **Christian Ribeyrolle**, président de RYAM France. Il nous a conseillé de lui transmettre nos questions par courriel. Ces questions concernaient l'aspect sécurité du site de Tartas, notamment pour les intérimaires, pourquoi Vincent Loubère n'avait pas été formé préalablement au masque panoramique, ainsi que la politique de sécurité générale de l'usine de Tartas.

Voici sa réponse : « J'ai bien pris connaissance de votre courriel et je me suis renseigné avec les services chargés de ce dossier chez nous.

Malheureusement, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons commenter ce genre de situation, tout particulièrement avec une procédure en cours. Je peux néanmoins vous rassurer sur la prise en compte de la santé et de la sécurité sur nos sites RYAM. C'est notre priorité N°1, comme vous pourrez le constater sur notre site internet ».

Sur leur [site internet](#) on peut y lire : « Chez RYAM, la sécurité est un élément essentiel de notre culture. Nous nous engageons fermement à ce que chaque employé et chaque entrepreneur rentre chez lui sans blessure, chaque jour. Cet engagement motive nos efforts pour maintenir un environnement de travail sûr, sain et respectueux, qui donne la priorité au bien-être de notre personnel ».

<https://www.sudouest.fr/lieux/landes/managers-toxiques-autoritarisme-des-salaries-de-la-papeterie-de-tartas-de-nouveau-en-greve-24759923.php>

05:58 Dimanche 8 juin

kiosque.sudouest.fr

VPN 79 %

16 Landes

TARTAS

« Autoritarisme », « managers toxiques » : grève à la papeterie

En grève depuis mercredi, des salariés demandent, entre autres, la mise à l'écart des managers jugés « toxiques » et la création d'un nouveau poste de factionnaire

Arthur Joaquim
montdemarsan@sudouest.fr

Quatre mois après l'affaire des « odeurs » de l'usine Ryam de Tartas et le « ras-le-bol général » dénoncé alors par les syndicats, les salariés sont de nouveau en grève. D'après la CGT, « 60 % des 300 salariés » de la papeterie de Tartas ont stoppé leur activité depuis mercredi 4 juin, 14 heures. Parmi leurs revendications, la mise à l'écart de managers qu'ils estiment « toxiques ».

« Ces managers rendent malades les salariés. Ils causent une mauvaise ambiance au quotidien », indique Paul Bracq, délégué CGT. Selon le syndicaliste, en lien direct avec ce climat, un employé ferait même l'objet d'une procédure de licenciement. L'intéressé aurait en effet écrit des mails « répréhensibles » à l'attention de la hiérarchie, ce qui lui a valu cette procédure. « Il n'était pas dans son état normal au moment des faits, le

défend Paul Bracq. Il suit un traitement médicamenteux. Il est en état de détresse psychologique. La dégradation de son état de santé a été causée par ses conditions de travail et les tensions avec sa hiérarchie. »

Des « intimidations »

Les salariés demandent également la création d'un nouveau poste de factionnaire (électromécanicien), trop peu nombreux à leurs yeux. « Ils sont

six actuellement, mais deux sont en arrêt. Les quatre restants sont beaucoup trop sollicités pour les remplacer. »

Ils revendiquent également l'arrêt des « intimidations » envers les victimes d'accidents du travail. « La direction conteste la plupart des déclarations d'accident du travail, de nature à dissuader les salariés à en déclarer. C'est une forme d'autoritarisme », dénonce le délégué syndical. La direction n'a, pour l'heure, pas encore reçu les grévistes pour lancer des discussions. La grève doit se poursuivre au moins jusqu'au mardi 10 juin, date à laquelle est programmée la prochaine assemblée générale.



L'usine ne dégage plus de fumée depuis mercredi 4 juin. GUY BOP